

Communes	Strate	Forfait Métiers		Forfait Technologie	
		Tarif de base	Tarif par habitant	Tarif de base	Tarif par habitant
Communes de moins de 100 habitants	1	240,00 €	5,10 €	220,00 €	4,70 €
Communes de 100 à 249 habitants	2	750,00 €	1,33 €	690,00 €	1,27 €
Communes de 250 à 499 habitants	3	950,00 €	1,20 €	880,00 €	1,08 €
Communes de 500 à 999 habitants	4	1 250,00 €	0,84 €	1 150,00 €	0,78 €
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	5	1 670,00 €	0,49 €	1 540,00 €	0,45 €
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	6	2 160,00 €	0,39 €	1 990,00 €	0,35 €
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	7	2 740,00 €	0,51 €	2 520,00 €	0,48 €
Communes de 5 000 habitants à 9 999 habitants	8	3 500,00 €	0,17 €	3 240,00 €	0,15 €
Communes non affiliées, Communes de 10 000 habitants et plus	9	4 330,00 €	0,11 €	4 000,00 €	0,10 €

Etablissements publics	Strate	Forfait Métiers	Forfait Technologie
Etablissements publics et Budgets annexes de 1 à 3 agents	1	890,00 €	830,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 4 à 7 agents	2	1 130,00 €	1 040,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 8 à 9 agents	3	1 480,00 €	1 360,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 10 à 19 agents	4	1 980,00 €	1 830,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 20 à 29 agents	5	2 560,00 €	2 360,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 30 à 59 agents	6	3 240,00 €	2 990,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 60 à 119 agents	7	4 150,00 €	3 830,00 €
Collectivités non affiliées, Etablissements publics et Budgets annexes de 120 agents et plus	8	5 120,00 €	4 730,00 €

Etablissements hébergés	Strate	Forfait Métiers	Forfait Technologie
		Tarif de base	Tarif de base
Etablissements publics et Budgets annexes d'1 agent	1	240,00 €	220,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 2 à 3 agents	2	270,00 €	250,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 4 à 7 agents	3	340,00 €	310,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 8 à 9 agents	4	450,00 €	410,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 10 à 19 agents	5	600,00 €	550,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 20 à 29 agents	6	770,00 €	710,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 30 à 59 agents	7	980,00 €	910,00 €
Etablissements publics et Budgets annexes de 60 à 119 agents	8	1 290,00 €	1 190,00 €
Collectivités non affiliées, Etablissements publics et Budgets annexes de 120 agents et plus	9	1 630,00 €	1 500,00 €

**Prestations complémentaires en option selon le forfait choisi**

<b>Parapheur électronique et un certificat électronique – Cotisation annuelle</b>		
	<b>Parapheur électronique</b>	<b>Certificat électronique (coût unitaire / par an)</b>
Communes de moins de 250 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de moins de 4 agents	69,00 €	95,00 €
Communes de 250 à 499 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de 4 à 7 agents	115,00 €	95,00 €
Communes de 500 à 999 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de 8 à 9 agents	173,00 €	95,00 €
Communes de 1 000 à 1 999 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de 10 à 19 agents	276,00 €	95,00 €
Communes de 2 000 à 3 499 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de 20 à 29 agents	403,00 €	95,00 €
Communes de 3 500 à 4 999 habitants, Etablissements publics et Budgets annexes de 30 à 59 agents	564,00 €	95,00 €
Communes de 5 000 habitants et plus, Etablissements publics et Budgets annexes de 60 agents et plus	759,00 €	95,00 €
Collectivités non affiliées, Communes de 10 000 habitants et plus, Etablissements publics et Budgets annexes de 120 agents et plus	1 012,00 €	95,00 €

### Prestations complémentaires pour tous les forfaits

		Prestations soumises à indexation (hors formations)	Prestations liées à des partenariats (marchés publics, conventions)
Assistance Logiciels Métiers	Assistance technique optionnelle (dépassant la gestion courante)	250 € la demi-journée	
Conseil	Conseil en équipement	500 €/jour	
	Audit équipement sur site		
	Réalisation cahier des charges informatique		
	Comparatif de devis		
	Accompagnement à l'achat		
Système d'information	Installation sur site des logiciels CDG	500 €/jour	
	Configuration d'un système informatique		
	Intervention technique sur système informatique		
	Maintenance curative sur site et à distance		
	Maintenance préventive sur site et à distance		
	Prestation d'ingénierie	600 €/jour	
Sécurité	Audit Sécurité	500 €/jour	
	Sauvegarde externalisée		10 €/an par Go supplémentaire
	Logiciels de sécurité EPP		25 €/an par poste informatique supplémentaire
	Logiciels de sécurité EDR		50€/an par poste informatique
	Logiciels de sécurité VPN		25€/an par poste informatique
	Filtrage des courriels entrants (anti-SPAM) - Collectivités disposant déjà d'un nom de domaine pour leur messagerie		Etude préalable tarifaire et technique spécifique à chaque collectivité
	Certificat électronique		95 €/an par certificat supplémentaire
Outils	Plateforme de stockage et partage de fichiers		7 €/an par Go supplémentaire
	Plateforme de stockage et partage de fichiers avec suite bureautique en ligne		35 €/an par compte utilisateur
	Messagerie professionnelle sécurisée collectivite47.fr - augmentation du quota de 5 Go à 10 Go		5 €/an par adresse de messagerie
	Messagerie professionnelle sécurisée		compte de 1 Go : 15 €/an par adresse compte de 5 Go : 20 €/an par adresse compte de 10 Go : 25 €/an par adresse
	Messagerie professionnelle sécurisée collectivite47.fr - option Challenge		13€/an par adresse de messagerie
	Nom de domaine		15 €/an par nom de domaine
Formations	Formation sur site ou à distance (sur mesure)	300 € la demi-journée 500 € la journée	
	Atelier pratique	150 € la demi-journée 200 € la journée	

## CONDITIONS DE REVISION ANNUELLE DES PRIX

1/ Les tarifs des forfaits et des prestations complémentaires soumises à indexation (hors formations) seront révisés chaque année sur la base de l'indice SYNTEC (révisé), reconnu par le ministère de l'Economie et des Finances, en référence à l'indice du mois de juin, sans que cette révision puisse conduire à une augmentation supérieure ou à une diminution inférieure à celle résultant de l'application de la formule de révision ci-après :

$$P1 = P0 \times S1/S0$$

Où :

P1 = prix révisé

P0 = prix défini dans l'annexe

S0 = indice d'origine (indice du mois de juin applicable à la date de signature de la présente convention)

S1 = dernier indice SYNTEC révisé publié à la date de révision (indice du mois de juin N-1)

Indice d'origine : xxx (juin 2023)

**Les tarifs ainsi calculés seront arrondis à l'entier supérieur.**

2/ Les tarifs des prestations complémentaires liées à des partenariats (marchés publics, conventions, etc) seront susceptibles d'évoluer en fonction des conditions tarifaires appliquées par les fournisseurs prestataires. La collectivité sera informée de toute évolution tarifaire intervenant dans ce cadre. Elle disposera alors d'un délai de deux mois pour dénoncer la présente convention, dans les conditions de l'article 9.1 de la présente convention.